

CANADA.—On se rappellera que c'est mercredi (le 6) que doit avoir lieu, à St. Hilaire de Rouville, la grande cérémonie de l'inauguration du calvaire et l'érection du Chemin de la Croix sur la montagne de cette paroisse. Toute annonce qu'une foule immense assistera à cette mémorable solennité pour laquelle se font les plus grands préparatifs. Déjà les voyageurs sont attendus de Québec, des Etats-Unis et d'ailleurs encore ; des bateaux à vapeur doivent voyager dans la Rivière Chambly de manière à faciliter aux passagers l'assistance à cette célébration. Ce sera sur les neuf heures et demie que les évêques et le clergé s'achemineront du presbytère et du manoir seigneurial vers le lieu de la cérémonie ; ils feront une station sur les bords du lac situé à mi-chemin dans la montagne ; c'est là, à onze heures précises, que Mgr. de Forbin-Janson prononcera le premier discours analogue à la circonstance. De suite on procédera au reste de la cérémonie avec toute la pompe religieuse qu'exige une semblable inauguration.

Nous apprenons avec plaisir que Messire T. Durocher, curé de Bel-ciel, qui s'emploie si courageusement au succès de cette œuvre, vient de faire lithographier deux vues superbes du site où seront placées les diverses croix et le *Monument national et Religieux*. Ces lithographies sont déjà en vente au profit de l'œuvre ; il y en aura aussi une distribution pour argent, sur les lieux, le jour même de la cérémonie. Le prix minime de chacune est de 1s. 3d ; l'une de ces vues est prise de la plaine, l'autre des bords enchanteurs du lac qui se trouve entre les deux principaux sommets de la montagne. Ces gravures sont vraiment des souvenirs aussi précieux que canadiens et édifiants.

—On peut juger de l'affection respectueuse que le clergé de ce diocèse porte à son vénérable évêque par le concours extraordinaire qui a lieu à l'Évêché, depuis le retour du prélat. Les visites ecclésiastiques n'ont point cessé de se multiplier depuis cette époque ; et c'est des parties les plus reculées du district aussi bien que des plus rapprochées, que ces Messieurs viennent saluer Sa Grandeur. Une semblable union entre le chef et les pasteurs doit être bien agréable à tous les cœurs catholiques, et présage assurément un bel avenir pour les succès de la religion dans ce diocèse.

BILL D'ÉDUCATION.—Si le Bill sur l'Éducation n'était pas aujourd'hui une mesure arrêtée, nous ne manquerions pas de publier la pièce que l'on vient de nous passer et qui, sous la date du 22 septembre, renferme contre le premier projet de loi les réclamations du Révd. Abbé P. J. de Lamothe et de Messieurs les Curés Bonin, Belleau, Poirier, Desève et Ménard. Les principes émis par ces Messieurs, dans cette occasion, attestent le droit des pasteurs à la surveillance des écoles, et rappellent en même temps la destination des biens possédés par les anciens Jésuites du pays. Nous sommes bien persuadé que le clergé ainsi que tous les catholiques n'auraient, au besoin, qu'une voix pour appuyer ces principes aussi incontestables.

Nous ajouterons ici que, parmi les amendemens apportés au dernier Bill,